

Toute reproduction, distribution, modification, adaptation, retransmission ou publication, même partielle de ce document sans l'accord préalable de FORMASUP PARIS IDF est strictement interdite.



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AVEC FORMASUP PARIS IDF



FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE

+ de 20

Établissements
partenaires
d'enseignement
supérieur

+ de 260

Formations
à la rentrée 2021

+ 6 000

Alternants
à la rentrée 2021



LES ACTEURS DE VOTRE APPRENTISSAGE

Apprenti :
inscrit dans
une formation universitaire
en apprentissage,
vous alternez
entre formation et emploi

Employeur :
il vous recrute,
remplit le contrat,
désigne un maître
d'apprentissage,
et vous forme tout
en vous rémunérant

**FORMASUP
PARIS IDF :**
interface et relais
entre les différents
acteurs de
l'apprentissage

**Formation
universitaire :**
elle valide vos missions,
désigne un tuteur
pédagogique,
et vous forme jusqu'à
obtention d'un diplôme

ACCÈS A L'APPRENTISSAGE

Possibilité de conclure un contrat d'apprentissage pour toute personne de 16 à 29 ans révolus

Pas de limite d'âge pour les personnes

- En situation de handicap (RQTH)
- Avec projet de création ou reprise d'entreprise
- Sportif de haut niveau

ETUDIANTS ETRANGERS HORS UNION EUROPEENNE

NOUVEAUTÉS

- 1) Vous êtes à présent dispensés de toute demande d'Autorisation Provisoire de Travail (Cf. Article R5221-2 du Code du travail)
 - 2) Vous pouvez signer un contrat d'apprentissage dès votre 1^{ère} année de séjour (primo-arrivants – Cf. Article R5221-7 du Code du travail)
- ! Les jeunes d'origine algérienne doivent bien faire une demande d'APT

LE CIRCUIT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Procédure de mise en place des contrats d'apprentissage

FORMA'LINK → Extranet du CFA : <https://link.formasup-paris.com/Recrutement>



Afin de mettre en place les contrats, le responsable de filière envoie aux candidats le « **tuto inscription** » de la formation.
Vous pouvez également le télécharger vous-mêmes. Ce pack comprend:

- la **procédure d'inscription à Forma'link (code « inscfa »)**
- une **fiche de liaison**.

Les futurs alternants s'inscrivent ensuite eux-mêmes sur Forma'link et saisissent les informations relevées sur la fiche de liaison

Les responsables des formations et/ou secrétaires pédagogiques reçoivent un mail à l'inscription de l'alternant afin de pouvoir valider les missions

FORMASUP PARIS IDF envoie un contrat pré rempli et divers documents personnalisés à l'entreprise d'accueil

Votre employeur vous fera ensuite signer le contrat et le transmettra au CFA pour visa.

STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1/2)

Vous débutez la formation
sans contrat d'apprentissage

OU

Vous rompez votre contrat
en cours de formation



On vous demandera de prendre le
statut de Stagiaire de la Formation
Professionnelle (SFP)

● Protection sociale rattachée au statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle non rémunéré et prémunissant notamment contre le risque Accident du Travail/Maladies Professionnelles (articles L6342-5 du Code du travail et L412-8 du Code de la sécurité sociale)

● Possibilité de bénéficier d'un logement en résidence universitaire

● Fin d'éligibilité à la bourse

● Inscription en Formation Continue

● Exonération de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
(! exonération supprimée en cas de signature d'un contrat)

STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (2/2)

1. Inscription sur Forma'Link

2. Attestation
de renonciation
à vos droits de boursier

3. Téléchargement du cerfa
SFP et du certificat
d'engagement moral : à
compléter, signer et déposer
dans votre espace personnel

4. Dépôt d'une copie
de votre carte d'identité
et de votre carte vitale
sur Forma'link

Si vous refusez le statut de SFP ou ne trouvez pas de contrat dans les délais impartis:

- *Bascule en formation initiale (ou autre statut décidé par l'établissement d'enseignement)*
- *Redevable de la CVEC*
- *Redevable des droits d'inscription/frais de scolarité*

Pour toute question : stagiairefp@formasup-paris.com

VOTRE SUIVI SUR FORMALINK

- FORMA'LINK vous permet aussi de :
 - Remplir votre livret d'alternance avec votre tuteur et votre maître d'apprentissage
 - Vérifier si vos absences en cours ont été déclarées comme « justifiées » ou « injustifiées » (*dans ce dernier cas, envoyez votre justificatif à votre secrétariat*)
- Il permet :
 - Au CFA de réaliser vos déclarations administratives (absences, réussite aux examens, etc.)
 - Aux tuteur, RH et maître d'apprentissage de vous suivre facilement à distance (absences et assiduité en formation, calendrier d'alternance et livret en ligne).

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : UN CONTRAT DE TRAVAIL

Vous êtes salarié
et travaillez 35 heures,
temps universitaire
compris.

Vous bénéficiez non pas des vacances universitaires mais de congés que vous cumulez chaque mois (2,5 jours/mois), à poser sur le temps entreprise. Votre statut apprenti vous donne aussi droit à 5 jours de congés révision.

La période d'essai est de 45 premiers jours non consécutifs passés chez l'employeur.

Sécurité sociale : vous devez vous inscrire à la CPAM de votre domicile. Démarches sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Mutuelle : vous aurez peut être le choix entre la mutuelle de votre employeur et la vôtre (la mutuelle étudiante peut alors être conservée).

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Apprentis de 16
à 20 ans

M2 51% du SMIC
ou SMC
soit 817,59€ bruts
minimum

Apprentis de 21
à 25 ans

M2 61% du SMIC
ou SMC
soit 977,90€ bruts
minimum

Apprentis de 26
à 29 ans révolus

100% du SMIC
ou SMC
soit 1603,12€
minimum

En cas
d'apprentissage
l'année précédente

Rémunération au moins égale à celle que
l'apprenti percevait lors de la dernière
année du contrat précédent en cas de
conclusion d'un nouveau contrat

VOS ABSENCES

Chaque absence doit être justifiée

Les absences non justifiées donnent lieu à retenue sur salaire

Vos absences en cours comptent comme un abandon de poste chez l'employeur

Motif maladie :
toujours faire un arrêt
de travail

En fournir une copie à
l'administration de la
formation

Envoyer les originaux
aux services RH
appropriés

Autres motifs recevables : évènement familial spécifique, examens médicaux (grossesse ou maladie grave et de longue durée), accident du travail, convocation par l'administration

LES RUPTURES POST PERIODE D'ESSAI

Rupture unilatérale dans les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise (de la part de l'employeur ou de l'apprenti)

Possibilité pour l'apprenti de rompre unilatéralement son contrat après saisine du médiateur (période de préavis de 12 jours calendaires)

Possibilité pour l'employeur de rompre le contrat pour faute grave, force majeure ou inaptitude physique

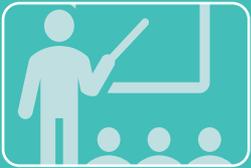
La rupture « d'un commun accord » (et non « à l'amiable ») existe toujours, sans nécessité de préavis
Nb : par prévenance, respectez toutefois un préavis de 15 jours minimum

FORMASUP PARIS IDF et votre formation doivent toujours être informés bien en amont de toute rupture

LES AVANTAGES POUR UN EMPLOYEUR



Anticiper le recrutement d'un futur collaborateur formé aux pratiques et à la culture de l'entreprise.



Assurer la transmission des connaissances spécifiques à un métier par la relation privilégiée maître d'apprentissage / apprenti.



Bénéficier d'une réduction des charges sociales, de déductions fiscales.



Pour tout contrat privé signé avant le 30/06/2022 : bénéficiaire d'une prime exceptionnelle à l'embauche de 8000€ pour tout contrat d'un an (! des particularités pour les employeurs privés de + de 250 salariés).

LES AIDES AUX APPRENTIS (1)

Aide Mobiljeune : si vous déménagez avant ou après le début de votre contrat : 100€/mois en plus des APL. Demande en ligne ou auprès de votre employeur.

Logements étudiants du CFA : 86 logements dans la résidence APPRENTEx proposée par le CFA dans le 14e. Et 15 logements dans la résidence Alice Guy. Case à cocher lors de l'inscription sur Forma'link puis dossier à compléter sur l'extranet du CFA.

Prime d'activité : les revenus d'activité doivent se situer entre 943,44 € net/mois et environ 1787 € nets/mois (personne seule). Barème progressif, paiement mensuel par la CAF, sur renouvellement trimestriel.

Simulateur : <https://wwwd.caf.fr>

Exemption d'impôts pour tout salaire équivalent ou inférieur au SMIC. Il faudra faire une déclaration. **Un mémo vous sera envoyé en cours d'année.**

Accès à « Toutes mes aides » sur Forma'link pour lancer une recherche des aides qui vous sont accessibles.

Accès à Form@jobs le Career Center de FORMASUP PARIS IDF.

Accès au tarifs spéciaux de notre partenaire En Voiture Simone

LES AIDES AUX APPRENTIS (2)



Aide au financement du permis B de 500€

Conditions :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat en cours d'exécution
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Un mail et un mémo vous seront envoyés à ce sujet en cours d'année

FORMASUP PARIS IDF VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DU CONTRAT

Un-e référent-e du CFA
accompagne chaque contrat
de manière individuelle

Une référente s'occupe de votre formation :
Soumia EL MALLOULI
soumia.elmallouli@formasup-paris.com

N'oubliez pas de nous
informer de vos
changements de situation
(mail, tel, domicile,
changement de MA...)

**Nous sommes
ouverts
toute l'année !**

2 enquêtes d'insertion
vous seront envoyées
6 mois puis 1 an après
diplomation

SUIVEZ NOUS !



www.formasup-paris.com



@formasupPIDF



@formasupparisidf



FORMASUP PARIS IDF

SUIVEZ NOUS !

